

Avis du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources – section Urgences

Séance du 3 octobre 2025

1. Mesures nouvelles « structures des urgences »

Le montant des mesures nouvelles dédiées aux structures d'urgence s'élève à 3 011 669€.

Pour rappel, le nouveau modèle de financement adopté à compter de 2025 repose sur plusieurs briques. L'application du modèle engendrait un besoin de financement supérieur à l'enveloppe attribuée. De ce fait, une clé de répartition a dû être appliquée.

Avis du CCAR.U : Le CCAR.U émet un **avis favorable** à la délégation des mesures nouvelles dédiées aux structures des urgences pour le rattrapage du manque à gagner des établissements induit par le référentiel de financement et le modèle de briques précédemment adopté.

- 3 abstentions,
- 14 favorables.

2. Mesures nouvelles « SMUR »

Le montant des mesures nouvelles dédiées aux SMUR s'élève à 1 003 889€.

Le groupe de travail préhospitalier propose de travailler à deux forfaits :

- Forfait « exercice »,
- Forfait « équipement ».

Les montants de ces forfaits et leur répartition n'ont pas encore été déterminées.

Avis du CCAR.U : Le CCAR.U émet un **avis favorable** à la poursuite des travaux du groupe de travail, pour déterminer les modalités de détermination des forfaits.

- 2 abstentions,
- 15 favorables.

Le CCAR.U émet un **avis favorable** à la validation des forfaits en bureau élargi.

3. Indicateur « pédiatrie »

Le montant total de l'indicateur « pédiatrie » s'élève à 4 114 207€. Ce montant avait été mis en réserve en C1 sur la base des RPU 2024, pour l'ensemble des établissements.

Il est proposé que le total de la somme prélevée est redistribué ainsi, sur la base des RPU 2024 :

- 2/3 pour les passages des 0-5 ans,
- 1/3 pour les passages des 6-17 ans.

Il est précisé qu'en cas de création d'un forfait spécifique aux 0-5 ans, cet indicateur serait à retravailler.

Par mimétisme, il n'y aura plus d'exclusion des passages pédiatriques pour la ventilation de deux indicateurs de pénibilité (patients arrivés couché, taux d'hospitalisation).

Avis du CCAR.U : Le CCAR.U émet un **avis favorable à l'unanimité** pour la ventilation des crédits mis en réserve pour l'indicateur « pédiatrie » sur la base des RPU 2024 telle que :
- 2/3 soit dédié pour les passages des 0-5 ans,
- 1/3 soit dédié pour les passages des 6-17 ans.

4. Indicateur « UHCD »

Le montant total de l'indicateur « UHCD » s'élève à 4 114 207€.

Il est proposé que le total de la somme prélevée est redistribué au prorata des volumes pour les établissements qui n'ont pas diminué leur activité de MonoRUM UHCD.

Cet indicateur pourra être revu en 2026 à l'aune de la révision nationale de la dotation populationnelle.

Avis du CCAR.U : Le CCAR.U émet un **avis favorable** à la ventilation des crédits mis en réserve pour les établissements qui n'ont pas diminué leur activité de MonoRUM UHCD.
- 3 abstentions,
- 14 favorables.

Signé

La Présidente du CCAR.U

Docteur Agnès RICARD-HIBON